

mon préopinant vient de dire, soit qu'il s'agissait de bureaux qui ne vendaient pas pour \$1,000 de timbres par année et qui desservaient moins de 30 familles.

Dans Portneuf, par exemple, tout est mis en œuvre pour fermer un bureau qui, justement, dessert 60 familles, plus deux compagnies qui emploient 150 personnes. On se demande sur quoi se base le ministre pour agir de la sorte.

Peut-être que le ministre n'est pas responsable de cet état de choses, car il n'a pas le temps d'examiner individuellement tous les cas à la grandeur du pays. Actuellement, il est secondé par un jeune blanc-bec qui arrive de Toronto, et n'a jamais rien vu ni connu. Je me dis que si le ministre se fie sur ce monsieur, c'est évident qu'il peut se produire des erreurs. Voilà pourquoi je profite de l'occasion pour signaler le cas de Portneuf.

Dans le cas de Chute-Panet, dont le ministre veut fermer le bureau de poste, le présent système nous accorde la levée du courrier deux fois par jour. Or, l'adjoint de l'honorable ministre me dit: Remarque bien que ce n'est pas un problème; tes concitoyens seront tous d'accord, puisque nous allons améliorer pour eux le service de la poste rurale. Mais le service qu'on leur offre en est un d'une livraison par jour, avec 24 heures de retard pendant les mois d'hiver. Ce n'est un secret pour personne que, durant l'hiver, le courrier du lundi ne nous est livré que le mardi. Si c'est là ce qu'on appelle un service amélioré, je crois qu'il est déjà trop tard pour en parler et que cette journée qui nous est consacrée nous arrive en retard.

Voilà pourquoi je me pose des questions.

Mais il y a pire que cela, puisqu'une paroisse de 90 familles est menacée de voir fermer son bureau de poste. Or, il s'agit d'une paroisse centenaire, normalement constituée, avec son église, son curé, son conseil municipal, sa commission scolaire, ses industries, et pourtant, les autorités ont été averties que le bureau de poste fermerait bientôt ses portes.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si, seulement pour pouvoir payer des salaires fabuleux à quelques fonctionnaires engagés récemment, il faut fermer tellement de bureaux de poste. Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité de trouver ailleurs les sous nécessaires pour payer généreusement ces gens-là?

On nous parle d'économies. Il existe plusieurs façons de faire des économies. Si le ministre démissionnait, déjà, il y aurait une économie assez importante. Si on laissait nos bureaux de poste ouverts, simplement pour la vente des timbres, et si, au lieu de donner le courrier au camionneur, le gérant de la poste faisait brûler le courrier, ce serait encore plus économique que de le transporter d'un bureau de poste à l'autre.

C'est autant de suggestions, monsieur l'Orateur, que j'aime à faire à l'honorable ministre, parce que je prétends que simplement un ou deux fonctionnaires sont à chambarder le système postal, à travers le pays.

Monsieur l'Orateur, le ministre nous a déclaré que les bureaux de poste qui desservaient moins de 30 familles seraient fermés. A ce moment-là, cela nous paraissait normal. On acceptait la mise en vigueur de cette politique.

Cependant, pour ce qui est du bureau de poste de Chute-Panet qui, je le répète, dessert 60 familles et deux compagnies, soit deux fois le minimum exigé, et de celui de la paroisse de Sainte-Christine-de-Portneuf, où vivent 90 familles, soit trois fois plus d'usagers que le minimum requis, le ministre a fait une déclaration, à la Chambre, l'hiver dernier. Je répète que nous devons nous inquiéter, car le ministre a vraiment fait cette déclaration-là. On peut, à ce sujet, consulter le compte rendu officiel des débats. A mon avis, le ministre est bien jeune pour ne pas se souvenir de ce qu'il dit.

Il ne faut pas tout jeter le blâme sur les fonctionnaires, et si le ministre est irresponsable ou incompetent, j'ai le devoir de déclarer aux bons fonctionnaires de ce ministère qu'ils ont tous notre appui, et que nous comptons beaucoup sur eux pour le rétablissement d'un service normal.

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques au cours de ce débat. Tout d'abord, il faudrait, je pense, garder à perpétuité le ministre des Postes, qu'on appelle maintenant le ministre des Communications et d'autres choses, car il a, sans l'ombre d'un doute, fait de son mieux, et il s'applique consciencieusement à ses nouvelles fonctions. Après tout, pourquoi en serait-il autrement? Quiconque accepte cette lourde tâche cherche naturellement à faire de son mieux. La difficulté, c'est que le ministre nous fournit peut-être une illustration frappante du dicton: l'enfer est pavé de bonnes intentions. Tel semble être le résultat de ses efforts. Peut-être qu'en enfer aussi la livraison du courrier ne se fait que cinq jours sur sept.

Le ministre a déclaré à la Chambre que tous les députés qui avaient des plaintes à formuler au sujet du service postal devraient les présenter par écrit. A mon avis, l'honorable représentant a donné un excellent conseil. J'espère seulement qu'il aura assez de fonctionnaires pour répondre au courrier qu'il recevra sans doute. Au cas où le personnel du ministre ne pourrait pas répondre aux plaintes reçues, il y a un ou deux cas que je